

A qui de droit

Office du médecin cantonal

Lausanne, le 29 mars 2021

## **Procédure de dépistage COVID-19 lors de Camps avec hébergement extrascolaires**

---

### **Au début du camp**

- Tous les participants de >12 ans (jeunes et adultes) doivent présenter une attestation de test COVID-19 négative datant d'au maximum 48h avant le début du camp (en principe test rapide).
- Tous les enfants <12 ans doivent effectuer un test salivaire fait à l'arrivée au camp (selon le protocole annexé). Un accord préalable de collaboration entre les organisateurs et un laboratoire (selon la liste en annexe) doit être établi. Chaque enfant fournira un échantillon individuel qui sera transmis au laboratoire. Le laboratoire fournit le matériel, et règle avec les organisateurs du camp son transport, fera une analyse « poolée » puis, en cas de positivité, un « dépoolage » pour déterminer quel(s) enfant(s) est (sont) positif(s). Un cas positif est mis en isolement en attendant son retour à la maison. Les autres enfants restent au camp. Un nouveau test est organisé pour la fin du camp ou le 5<sup>e</sup> jour après le 1<sup>er</sup> test.

**Enfant/jeune/adulte symptomatique en cours de camp : test individuel dans centre de test le plus proche (ou selon accord avec laboratoire) : il est mis en isolement en attente du résultat.**

Les résultats doivent arriver au Contact tracing qui définit l'attitude à suivre en accord avec soussigné.



Dr Bernard Borel  
Médecin adjoint

### **Annexes**

- ment.